

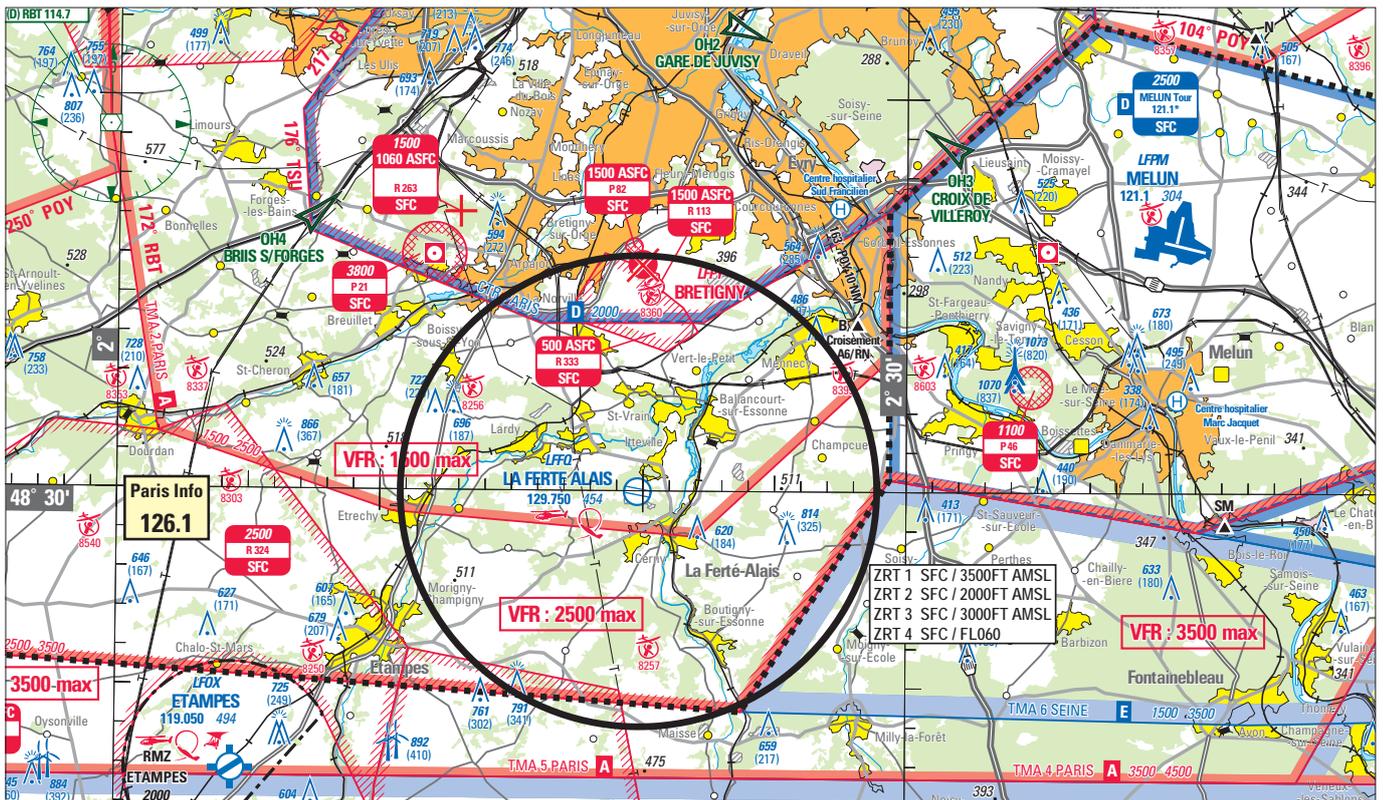
Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) dans la CTR et TMA PARIS pour meeting aérien La Ferté Alais

En vigueur : Du 16 au 20 mai 2018

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : La Ferté Alais LFFQ

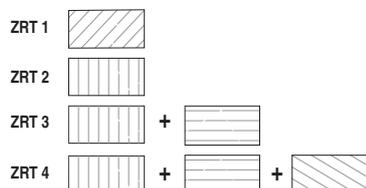
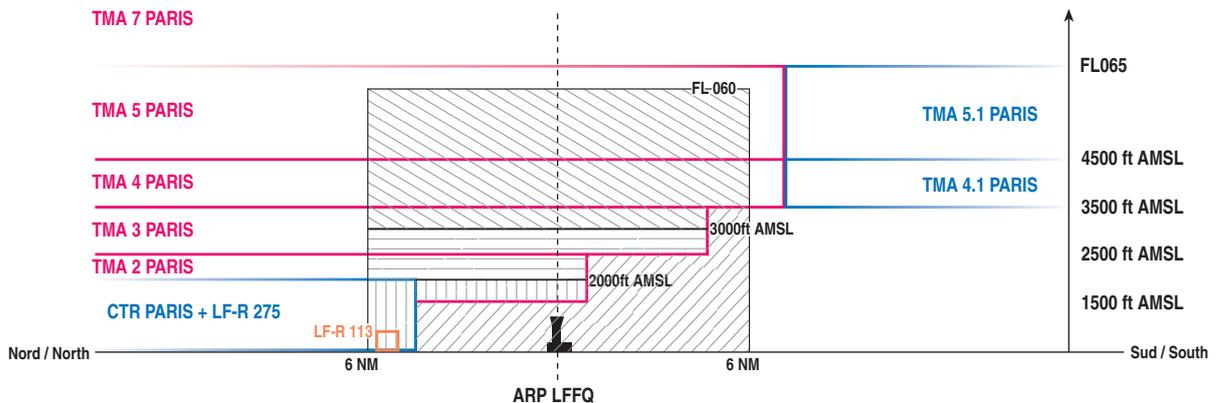
ACTIVITÉ

Manifestation aérienne de grande importance sur l'aérodrome de La Ferté Alais (LFFQ) nécessitant la création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour protéger les évolutions de patrouilles acrobatiques.
Une seule des ZRT 2, 3 ou 4 sera active à la fois et seront activées en fonction du programme des vols.



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 Région Parisienne édition 1 - 2018

COUPE :



DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT 1 : active du 16 au 20 mai 2018 inclus de 0700 à SS+30'

ZRT 2 : activable du 16 au 20 mai 2018 inclus de 0700 à SS+30'

ZRT 3 : activable :
 les 16 et 17 mai 2018 inclus de 0800 à 1900
 le 18 mai 2018 de 0800 à SS+30'
 le 19 mai 2018 de 1100 à SS+30'
 le 20 mai 2018 de 1100 à 1730

ZRT 4 : activable :
 le 18 mai 2018 de 08h00 à 17h00
 les 19 mai et 20 mai 2018 de 11h00 à 17h30

Une seule des ZRT 2, 3 et 4 est active à la fois.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZRT 1 :

Cercle de rayon 6 NM centré sur 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ)
 À l'exclusion des portions interférentes de la CTR Paris, de la zone LF-R275 PARIS, des TMA2 et 3 PARIS et des zones LF-P 82 BRETIGNY, LF-R113 BRETIGNY et LF-R 333 BRETIGNY LEUDEVILLE.

Limites verticales :
 SFC / 3500ft AMSL

ZRT 2, 3 et 4 :

Cercle de rayon 6 NM centré sur 48°29'58"N - 002°19'48"E (ARP LFFQ)
 À l'exclusion des portions interférentes de la ZRT 1 et des zones LF-P 82 BRETIGNY, LF-R 113 BRETIGNY et LF-R333 BRETIGNY LEUDEVILLE.

Limites verticales :
 ZRT 2 : SFC / 2000ft AMSL
 ZRT 3 : SFC / 3000ft AMSL
 ZRT 4 : SFC / FLO60

STATUT ET SERVICES RENDUS

ZRT 1 :
 Lorsqu'elle est active, la ZRT 1 coexiste avec les portions d'espace aérien avec lesquelles elle interfère. Les services rendus sont conformes aux classes de ces portions d'espace aérien et rendus par les organismes habituels.

ZRT 2, 3 et 4 :
 Lorsqu'elles sont actives, les ZRT 2, 3 et 4 se substituent aux portions d'espace aérien avec lesquelles elles interfèrent.
 Seuls les services d'information de vol et d'alerte sont rendus par ORLY APP.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT 1 :
 CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :
 ♦ aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
 ♦ aéronefs autorisés par le Directeur des vols ;
 ♦ aéronefs basés et entraînements, après accord préalable du Directeurs des vols ;
 ♦ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire après contact préalable avec le Directeur des vols (Tél : 06.07.74.84.36).

ZRT 2, 3 et 4 :
 CAG / CAM : contournement obligatoire à l'exception des :
 ♦ aéronefs participant à la manifestation aérienne ;
 ♦ aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone réglementée temporaire après contact préalable avec le Directeur des vols (Tél : 06.07.74.84.36).

INFORMATION DES USAGERS

ZRT 1, 2, 3 et 4, information des usagers :
 LA FERTE ALAIS A/A : 129.750 MHz
 PARIS INFO : 129.625 MHz
 SEINE INFO : 134.300 MHz

Activité réelle des ZRT 2, 3 et 4 connue de :
 ORLY APP : 123.875 MHz
 SEINE INFO : 134.300 MHz

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Pendant l'activation de la ZRT 1 :
 ♦ l'activité de voltige n°6216 La Ferté Alais est suspendue ;
 ♦ les activités d'aéromodélisme n°8256 Boissy sous Saint-Yon et n°8257 Vayre sur Essonne et à Saint Vrain restent utilisables dans les conditions accordées par la Direction des vols.

Pendant l'activation des ZRT 2, 3 et 4 :
 ♦ l'activité d'aéromodélisme n° 8360 Leudeville reste utilisable dans les conditions accordées par la Direction des vols.